LA VOIX DE BASTIAT

Anciennement *Lumières Landaises.*
Bulletin du Cercle Frédéric Bastiat (www.bastiat.net)

N° 4. 2e trimestre 2021

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146, rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél : 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au Cercle
au bas de la dernière page)
ISSN : 2742-4561

« L'isolement est quelque chose de pire que ce qu'il y a de pire dans l'État social, j'avais raison de dire qu'il met nos besoins, à ne parler que des plus impérieux, tout à fait au-dessus de nos facultés. (...) Comment l'Échange, renversant cet ordre à notre profit, place-t-il nos facultés au-dessus de nos besoins ?(...) Essayerai-je de peindre l'état de misère, de dénûment et d'ignorance où, sans la faculté d'échange, l'espèce humaine aurait croupi éternellement, si même elle n'eût disparu du globe ? (...) L'Échange, c'est l'Économie politique, c'est la Société toute entière ; car il est impossible de concevoir la Société sans Échange, ni l'Échange sans Société. »
Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques, l'Échange (1850).*

Éditorial

« Pass sanitaire » ou comment s'asseoir sur l'éthique.

Le gouvernement a fini par réussir à imposer le « Pass sanitaire ».

En passant du « passeport vaccinal » au « Pass sanitaire », moins fermé, il tient formellement parole sur « la non obligation vaccinale ». Pour cela il intègre d'emblée la guérison de l'infection naturelle, et la possibilité d'un test RT-PCR négatif.

Grâce à quoi le gouvernement :

– court-circuite le débat sur l'éthique de la vaccination de masse que le « pass » implique,

– essaie d'éviter de braquer les personnes qui ne veulent pas se faire vacciner.

Pour la vaccination il agira par d'autres voies[1].

En créant un seuil à partir duquel le « pass » sera obligatoire[2], il ne serre pas trop le nœud coulant, pour éviter que les personnes ne se rebiffent. Serrer viendra plus tard.

Si les Français avaient compris le « passeport vaccinal » comme « non éthique », cela aurait suffi pour le disqualifier. Il fallait l'éviter. Dans les médias, l'argumentation « contre » tournait donc essentiellement autour des questions technologiques liées à la vaccination, voire simplement logistiques, (Possibilité offerte à toute la population de se faire vacciner). Cela impliquait que sa mise en place ne dépendait que de la levée des réserves technologiques et logistiques. Alors que le problème est moral. Si le débat avait été trop long l'opposition éthique aurait pu retrouver de la vigueur.

Au final, nous nous retrouvons aujourd'hui avec une vaccination de masse qui n'est pas éthique[3] et un « pass sanitaire » qui ne l'est pas non plus.

Le « pass » est liberticide.

Son argument visant à autoriser un « retour à la vie normale » repose sur l'émotionnel.

Une vie de soumission ne saurait être « normale ». Le « pass » est présenté comme une libération, bien que son instauration s'accompagne de menace et de chantage. S'il était une libération, s'il était utile et moral, il serait adopté spontanément, sans coercition, ni manipulation.

Affirmer que les gens seront « libres » avec le « pass », ou qu'il permettra leur « libération » est une perversion des mots mots qui perdent leur sens.[4]

Affirmer que les gens seront libres avec le « pass sanitaire », mais que s'ils le refusent ils ne pourront pas avoir de vie sociale et que, par conséquent, le refus de vie sociale est leur libre choix, est un sophisme.

Imposer le « pass sanitaire » au nom d'une prétendue libération est immoral. Un Droit naturel ne peut être prétexté pour détruire un Droit naturel. Dans le même registre, imposer l'obligation vaccinale anti COVID, au prétexte qu'elle existe déjà pour d'autres pathologies n'est pas valable. Une atteinte à la liberté ne peut justifier une autre atteinte à la liberté.

– Le « pass sanitaire » n'est en rien sanitaire. Il ne garantit pas aux Français de rester en bonne santé. Il leur garantit une liberté conditionnelle, un ersatz de liberté, surveillée et étriquée, qu'il ne faut pas confondre avec La Liberté. Ersatz tellement étriqué qu'il ne dispense pas des gestes barrières, ni de la distanciation sociale (Les fameuses jauges).

– Le « pass sanitaire » ne rend pas plus libre que la chaîne au cou du chien.

La liberté est un principe.

La liberté n'a pas de contrepartie. La liberté est un principe, qui plus est un principe fondateur de la France moderne. L'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 dit : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »

Il ne faut pas reculer sur la Liberté. La liberté implique la responsabilité individuelle, elle nécessite un combat inlassable et

[1] https://www.contrepoints.org/2021/03/07/392618-obliger-les-soignants-a-se-faire-vacciner-chantage-et-manipulation
[2] https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/deconfinement/pass-sanitaire-voici-la-liste-des-lieux-dans-lequel-il-sera-obligatoire-des-mercredi_4655407.html
[3] https://www.contrepoints.org/2021/04/18/395549-vaccination-confinement-si-on-respectait-les-choix-individuels
[4] http://evene.lefigaro.fr/citation/mots-perdent-sens-gens-perdent-liberte-35850.php

quotidien. Elle se mérite. Elle est ou elle n'est pas. Elle est consubstantielle de l'Homme[5]. Détruire la liberté détruit l'Homme.

Le « Pass » porte atteinte à l'échange.

« L'Échange, c'est l'Économie politique, c'est la Société toute entière; car il est impossible de concevoir la Société sans Échange, ni l'Échange sans Société. »[6]

« L'échange est un droit naturel comme la propriété. (...) priver [tout citoyen] de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes meurs, (...) c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice. »[7] Le « pass » est un contrôle des échanges inter-humains. Une partie de la population est privée de cette liberté, ses échanges sont limités.

Le « pass » est discriminatoire

L'étatisme parque les gens dans des cases. Il crée, en attendant mieux, (ou pire…) deux catégories de citoyens[8].

Le gouvernement prétend lutter et légiférer contre la discrimination. Du défenseur des Droits[9] au ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances tout l'appareil étatique est mobilisé[10] et que cette fois il ordonne la discrimination.

Même l'ONU est mobilisée contre la discrimination[11], en attendant un « *ausweis* » mondial[12] qui est bien parti[13].

Il est interdit à un professionnel de discriminer ses clients, ses employés sur leur race, leur religion, leur couleur de peau ou bien d'autres choses mais la discrimination par la COVID est désormais légale, aujourd'hui à partir du moment où mille personnes peuvent se rassembler. Mais demain ? Il sera facile de durcir et multiplier les critères d'application.

Son objectif est le contrôle des populations

La violence légale est politique. La contrainte légale est politique. Un « ausweis » est toujours politique, jamais médical. Il faut noter que les personnes peuvent voyager et avoir une vie sociale en étant porteurs d'autres maladies infectieuses... mais ils en sont interdits s'ils ne peuvent pas prouver qu'ils n'ont pas la COVID. Les preuves, vaccin comme test, étant bien fragiles. Comme quoi c'est bien de la politique.

Pour l'État le principal n'est pas le contrôle de la COVID. Le contrôle d'une épidémie est une affaire médicale. Son objectif est le contrôle des populations. Il lui fallait agir vite.

L'Europe fut son alibi et son bouclier. La décision européenne d'imposer un « pass sanitaire » sert de justificatif à un comportement moutonnier d'abdication des dirigeants nationaux. Le panurgisme est une forme de gouvernement qui ne fait pas appel à la raison. L'Europe trahit ainsi, une fois de plus, ses textes fondateurs et sa philosophie d'être un espace de libre circulation pour les biens et les personnes. Cela confirme une fois encore que l'Europe qui se construit est un monstre totalitaire, centralisateur et technocratique.

Ne croyez pas que les politiciens subissent l'Europe. Ils la créent et la désirent, nous la subissons.

Le « pass sanitaire », peu sévère aujourd'hui, est une porte ouverte à un contrôle accru et de plus en plus strict des gens. Il y a de fortes chances que ce « pass » finisse par ne pas concerner uniquement la COVID. Rien n'empêchera l'État d'inclure d'autres critères tels que le comportement « citoyen » des individus, écolo-responsables comme il se doit, le comportement des entreprises « citoyennes », elles aussi « écolo-responsables » et « solidaires », le comportement routier, piéton, la fréquentation des sites politiquement incorrects, complotistes, conspirationnistes.

C'est la porte ouverte au « crédit social »[14]. Si les Français ne peuvent plus voyager en Chine, la Chine viendra à eux. Avec une différence toutefois, si les Chinois ne se mêlent pas de politique ils s'enrichissent et la Chine est prospère. Que les Français se mêlent ou non de politique ils s'appauvrissent, et la France tombe en ruine.

Il suffira au gouvernement de trouver une bonne raison pour faire gober l'élargissement du « pass » aux Français. Soyez sans crainte,… façon de parler, il en trouvera. Il suffit de regarder que les « bonnes raisons » ne manquent pas pour le « pass sanitaire » : reprendre une vie sociale, culturelle, voyager. Toutes les mesures coercitives sont faites pour imposer le bonheur aux Français... malgré eux.

À côté du « pass » lui-même, plusieurs mesures périphériques ont vu le jour, ainsi en Israël, le bracelet électronique[15]. Il faut cependant saluer ce pays qui a supprimé son « passeport vert » mais qui a maintenu les mesures de restrictions strictes pour les voyageurs se rendant en Israël[16].

Bien des gens sont tellement effrayés, épuisés par un an de crise qu'ils sont prêts à accepter n'importe quoi. Leur soumission est totale. Plusieurs victimes de la coercition réclament leur oppression et celle de leurs concitoyens. Après la délation encouragée pour non respect des gestes barrières, certains se font les auxiliaires de cette coercition. La pression de la communauté s'exerce pour la vaccination des récalcitrants. Ce n'est plus « restez chez vous ! », c'est « vaccinez vous ! »

C'est le nec plus ultra du totalitarisme.

Mais la peur, ou une autre motivation, peut pousser de zélés zélotes à exiger ce « pass » ou un équivalent sans directive étatique. Ainsi un employeur, un familier, un parent pourrait l'exiger. Dans une société libre n'importe qui peut demander n'importe quoi, même de farfelu, pour accéder à sa propriété. La concurrence qui est libre choix, la responsabilité personnelle, le coût à supporter sont de bons régulateurs. Mais nous ne sommes pas dans une société libre.

La captation d'informations.

Israël a montré le chemin[17].

Il faut être complètement naïf pour faire confiance à l'État pour protéger notre vie privée. Il est le premier à y porter atteinte. Comment pourrait-il protéger les personnes à partir du moment où

[5] *« Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme. »* Frédéric Bastiat, La Loi (1848)
[6] Frédéric Bastiat, *Échange* (1850)
[7] Frédéric Bastiat, *Association pour la liberté des échanges* (1846)
[8] https://www.youtube.com/watch?v=Ckw7vesBBLM
[9] https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations
[10] https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/category/lutte_discriminations/
[11] https://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/Enhancingequalityandcounteringdiscrimination.aspx
[12] https://www.courrierinternational.com/video/video-peut-mettre-en-place-un-systeme-mondial-de-pass-sanitaire
[13] https://www.lefigaro.fr/voyages/passeport-vaccinal-des-compagnies-aeriennes-proposeront-leur-travel-pass-des-fin-mars-20210217
[14] https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_cr%C3%A9dit_social
[15] https://lepetitjournal.com/tel-aviv/bracelet-electronique-une-alternative-la-quarantaine-en-israel-299567
[16] https://www.directmedia.fr/covid-19-israel-supprime-son-passeport-vert-91395.html
[17] https://www.ouest-france.fr/sante/vaccin/covid-19-israel-offre-ses-donnees-medicales-a-pfizer-en-echange-de-vaccins-7121874

son intérêt est l'intrusion dans cette vie privée ? Totalitaire pas essence l'étatisme ne reconnaît pas la vie privée, comment pourrait-il la défendre ?

La crise que nous vivons a mis en lumière la collusion entre le capitalisme de connivence et l'État. Toutes les informations ont de la valeur, en particulier celles qui concernent la santé. Soyons sûrs que l'un comme l'autre sauront en tirer profit[18].

Ouvrir les yeux

Nous avons vu supra que le « pass » est une atteinte aux Droits naturels. Elle s'ajoute à d'autres. Il ne faut pas croire que le « pass » est une petite atteinte. Le niveau de résilience, ou la capacité d'encaissement, de soumission des populations peut varier en fonction du poids de la « spoliation légale »[19] que l'État leur inflige. Ce n'est pas parce qu'une population encaisse, ni même accepte, que porter atteinte à un Droit naturel n'est pas délétère ou grave. Toute atteinte à un Droit naturel est grave. Toute atteinte à un Droit naturel les détruit tous.

Les Droits naturels sont propres à l'être humain. La société c'est l'échange, l'économie c'est l'échange, l'Humanité c'est l'échange. La Liberté c'est l'Homme. Détruire ses Droits naturels c'est nier son Humanité, les anéantir réifie. La Grèce, Rome et le Christianisme avaient fait de l'individu une Personne, c'est fini. S'il en fallait des preuves, on les trouvera dans la manière indigne et inhumaine avec laquelle des malades ont été privés de soins[20], sont morts abandonnés[21] et avec laquelle les défunts ont été privés de l'accompagnement décent et de rites funéraires propres à l'Homme[22], à cause de réglementations étatiques délibérées.

En ce sens la crise que les politiques ont créée est un bouleversement extrêmement profond social, économique, humain, jusqu'à la conception même de l'Homme dans les sociétés occidentales. Cela traduit bien un changement absolu de notre société. Changement dans ses fondations, dans ses racines, dans l'exigence de confiance minimale indispensable à un fonctionnement harmonieux d'une société humaine. C'est un changement civilisationnel.

Malheureusement l'État a la propension de s'étendre sans cesse et de ne jamais revenir en arrière. *« Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance. Or, il n'y a pas pour lui d'agrandissement possible en dehors d'empiétements successifs sur le domaine des facultés individuelles. »*[23]. Avec les mesures de coercition sociale et le flicage numérique qui la complète, une dystopie est devenue réalité. La France est bien entrée dans une ère nouvelle... mais totalitaire. Il est à craindre qu'elle se pérennise.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Article paru sur Contrepoints https://www.contrepoints.org/

Urgence climatique et énergétique ?

Conférence Webinaire du 6 mai 2021 par François Gervais.

François Gervais

À l'heure actuelle, près de 90 % de l'énergie qui est consommée sur Terre provient des ressources fossiles (pétrole, gaz et charbon), auxquelles s'ajoutent le nucléaire, les renouvelables intermittents et l'hydroélectricité.

Depuis 1945, on constate une accélération de la consommation des combustibles fossiles. Si on prend l'exemple du charbon, dans 50 pays qui ont ratifié l'Accord de Paris COP21, on constate la construction de centrales au charbon, en particulier en Inde et en Chine. Ce combustible est bon marché et abondant, on estime à deux siècles les ressources encore à disposition.

Si l'énergie utilisée dans le monde n'est pas fossile, alors elle est électrique, même en ce qui concerne l'hydrogène puisque la motorisation est assurée par une pile à combustible.

Qui émet du CO_2 ? Réponse simple : tout le monde. La Chine est le premier émetteur (10 milliards de tonnes par an en 2019), suivie des États-Unis (5,3 milliards) et de l'Inde (2,6 milliards). Si on fait le classement par habitants, les États-Unis se retrouvent en tête. La France est loin derrière, avec une émission très faible. Les États-Unis ont tendance à réduire les émissions depuis une quinzaine d'années, l'Europe également, tous les autres augmentent.

Le climat est défini comme la température moyenne de la Terre sur 30 ans. Elle est d'environ 15°C actuellement. Le principal gaz de l'air est l'azote (78 %) et le principal gaz dit « à effet de serre » est la vapeur d'eau (plus de 1 %). La proportion de CO_2 dans l'atmosphère n'est quant à elle que de 0,04 %, avec une augmentation annuelle de 0,0002 %. La concentration de CO_2 en un siècle a augmenté, elle est passée de 0,03 à 0,04 %. Les autres gaz à effet de serre sont le méthane (0,00018 %) et le protoxyde d'azote (0,00003 %). En tonnage, la quantité de CO_2 dans l'atmosphère est égale à 3200 milliards de tonnes. En 2019, les émissions annuelles mondiales s'élevaient à 36 milliards de tonnes mais le GIEC indique qu'il n'en reste que 44 % dans l'atmosphère. 16 milliards de CO_2 s'ajoutent donc au 3200 milliards et donc en 2019 l'augmentation a été de 0,5 %.

En reprenant la sensibilité climatique transitoire du GIEC, le réchauffement représente 1 picodegré C par tonne de carbone (1 picodegré = 1 millième de milliardième de degré). L'empreinte carbone de la France représente ainsi 1 dix-millième de degré par an selon les chiffres du GIEC. Concernant le confinement en 2020, on ne constate pas d'impact particulier sur l'évolution du taux de CO_2 dans l'air.

Le CO_2 a quelques bienfaits. 33 % des émissions sont un supplément de nourriture pour la végétation et les récoltes. Une évaluation a été menée entre 1961 et 2013 sur 45 plantes nutritives représentant 95 % des céréales, fruits et légumes consommés dans le monde. Une concentration accrue de CO_2 représente un bénéfice de 3000 milliards d'euros sur cette période. Le CO_2 est donc indispensable mais aussi irremplaçable. Depuis plusieurs millions d'années, le CO_2 a tendance à baisser dans

[18] https://www.contrepoints.org/2021/06/07/399079-une-bien-belle-identite-numerique-europeenne
[19] https://www.bastiat.net/citations/
[20] https://www.contrepoints.org/2021/03/15/393147-deprogrammations-medicales-comment-letat-impose-le-tri-des-patients
[21] https://www.femmeactuelle.fr/actu/news-actu/covid-19-stephanie-bataille-lance-un-appel-a-emmanuel-macron-apres-la-mort-inacceptable-de-son-pere-a-lhopital-2107593
[22] https://www.contrepoints.org/2021/01/21/389299-personnalite-liberte-propriete-ces-principes-pietines-par-lurgence-sanitaire
[23] Frédéric Bastiat — *À Messieurs les électeurs de l'arrondissement de Saint Sever* (1846)

l'atmosphère. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas très loin du seuil critique en-dessous duquel la vie des plantes est remise en cause. Émettre du CO_2 peut être vu comme une sécurité que l'humanité se donne par rapport au fait que la concentration de CO_2 dans l'atmosphère baissait.

Un mot sur le « business climatique ». La Banque mondiale a prévu de lever une somme de 89 000 milliards de dollars d'ici 2030. Les grandes initiatives et conférences mondiales (GIEC, protocole de Kyoto, COP21) n'ont pas eu une incidence flagrante sur l'évolution du taux de CO_2 dans l'atmosphère, même si toutes étaient considérées comme la réunion de la dernière chance.

Supposons que tout le monde se mette d'accord pour arrêter d'émettre du CO_2 d'ici 2050. En 2019, on consommait 11 000 millions de tonnes équivalent pétrole. 11 000 jours nous séparent de 2050. Il faudrait donc que chaque jour, on remplace 1 million de tonnes équivalent pétrole par d'autres sources d'énergie, qui sont électriques. Par exemple, construire une centrale nucléaire chaque jour, ou implanter 1500 éoliennes chaque jour. Ce n'est qu'à cette condition que les énergies fossiles pourraient être remplacées d'ici 2050.

L'augmentation du CO_2 dans l'atmosphère est irrégulière, certaines années elle est très faible, d'autres très élevée. Ce dernier cas arrive quand il y a un pic de température El Niño. Les pics de CO_2 suivent les pics de température. L'explication est controversée : il y a 60 fois plus de CO_2 dans les océans que dans l'air et il est d'autant plus soluble que la température est plus fraîche. Les années chaudes, les océans émettent davantage de CO_2.

Récemment, les députés ont voté une loi qui dit que « la République garantit la lutte contre le dérèglement climatique ». Ce qui implique que s'il y a dérèglement, c'est qu'il y avait « règlement » initialement. Or, si on regarde l'évolution depuis presque quatre siècles de la température donnée par le plus ancien thermomètre du monde, on voit des fluctuations de nos jours comme il y en avait il y a presque 400 ans. Il est vrai que la tendance est à une hausse de la température moyenne, mais elle a commencé il y longtemps, après ce qu'on appelle le minimum de Maunder (entre 1645 et 1715), période pendant laquelle le Soleil avait moins de taches solaires, ce qui a entraîné une période froide. Depuis, la Terre se réchauffe lentement.

L'urgence climatique en 1975 n'était pas celle dont on parle aujourd'hui. En 1945, la température a commencé par baisser jusqu'en 1975 alors que les émissions de CO_2 accéléraient. Que se passe-t-il ? On a l'impression qu'il y a une variabilité naturelle du climat, donc un cycle, que l'ont peut constater en observant 3 sources : l'oscillation multidécennale Atlantique, la superficie de la banquise Arctique au minimum estival et la hausse du niveau des océans. Si on dit que les émissions de CO_2 font fondre les glaciers, la première chose à vérifier c'est si le plus grand glacier du monde, à savoir l'Antarctique, fond. Si on constate des fluctuations au niveau de sa température, il n'y a pas l'impression d'une augmentation. En revanche, la superficie moyenne de banquise antarctique augmente depuis le début des mesures il y a 42 ans de 11 300 km² par an.

L'alarmisme actuel est basé non pas sur les observations mais sur des modèles de climat. Première remarque : les modèles ne sont pas d'accord entre eux. Tous les modèles chauffent davantage que les observations. En revanche, 109 travaux publiés dans diverses revues indiquent des sensibilités climatiques inférieures à 1°. Le GIEC ne les reprend pas.

De quoi s'agit-il dans ce fameux effet de serre du CO_2 ? Le spectre infrarouge de l'atmosphère est la continuation de l'arc-en-ciel vers les grandes longueurs d'onde au-delà du rouge. On y observe essentiellement les pics d'absorption de la vapeur d'eau, principal gaz à effet de serre, et heureusement sinon la Terre serait trop froide pour être habitable. S'y ajoute deux vibrations pour le CO_2 à 70 et 20 térahertz (1 térahertz = 1000 milliards d'oscillations par seconde). C'est cette dernière vibration qui nous intéresse le plus car elle correspond en mode émission thermique à contribuer à réémettre la chaleur reçue du soleil vers l'espace. Les deux courbes, une pour un taux de CO_2 double de l'autre, sont superposées à la fréquence de vibration. C'est seulement loin de cette vibration que de petits écarts apparaissent, correspondant à une sensibilité climatique inférieure à 1°C, ce qui nous permet de dire que le CO_2 serait responsable d'un réchauffement de 0,3°C depuis 1945, début de l'accélération des émissions. De 1910 à 1945, les mesures du Hadley Center britannique indiquent un échauffement de 0,6°C. S'y ajoute depuis 1945 0,4°C, en tout 1°C depuis 1910. 0,4°C depuis 1945 est cohérent avec 0,3°C issu du spectre infrarouge.

Derrière la notion de « dérèglement climatique » se cache la confusion entre le climat et la météo, ou entre baromètre et thermomètre. Le baromètre a été inventé il y plus de trois siècles par Torricelli. Les phénomènes météorologiques sont intrinsèquement chaotiques, il est difficile de les prévoir avec 20 jours d'avance par exemple. Autre amalgame fréquent : CO_2 et pollution. Pour faire face à la pollution, les gens portent un masque. Or, le masque concentre le CO_2 expiré, qui est ensuite ré inspiré. Heureusement donc que le CO_2 n'est pas un polluant.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire face à la prétendue urgence climatique. Une chose que la recherche doit continuer de développer c'est l'efficacité énergétique, c'est-à-dire dépenser moins d'énergie pour faire aussi bien. C'est un enjeu vraiment important. L'autre enjeu serait de trouver des énergies renouvelables non intermittentes car l'intermittence pose énormément de problèmes.

La Terre reverdit, l'alarmisme des modèles de climat resterait à démontrer compte-tenu des incertitudes qui restent considérables et du fait que le GIEC a fait un tri sélectif en ne choisissant que les études alarmistes. Évidemment qu'il faut économiser les ressources fossiles, mais utiliser la prétendue urgence climatique comme prétexte pour justifier d'une urgence énergétique est infondé.

Pourquoi la France, « démocratie défaillante », a tout intérêt à s'inspirer des droits référendaires suisses.

Par François Garçon,

Historien Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de Démocratie directe pour la France, Vice-président de la Chambre de commerce suisse en France (section Île-de-France)

Le management très imparfait de nos « premiers de la classe »

Parmi les démocraties occidentales, la France présente une caractéristique unique : elle se targue, sans fard, d'être dirigée par les meilleurs d'entre tous. De fait, les fameux meilleurs, en France, peuvent même fournir la preuve qu'ils le sont ! A l'issue de leur parcours scolaire, ils sont arrivés devant les autres. C'est bien là la preuve, palpable, qu'ils sont les « meilleurs d'entre tous ». Aux manettes du pays et des grandes entreprises, ils sont tous passés par les mêmes filtres : baccalauréat, classes préparatoires,

concours les « plus difficiles » pour accéder aux mêmes meilleures « grandes écoles » de commerce ou d'ingénieur, bataillant pour demeurer le plus microscopiques possibles. Bref, sans conteste, de cette colonne de distillation sortent bien les « meilleurs d'entre tous », comme ils s'apprécient. La gigantesque machine éducative française, dans laquelle entrent chaque année environ 700 000 jeunes, dégage ainsi le meilleur d'entre tous, suivi par un deuxième meilleur d'entre tous, puis un troisième, un quatrième, etc. La mécanique de tri et d'ordonnancement est d'une sophistication telle qu'il se trouve même, parfois, un « 2e ex-aequo », comme on peut le lire sur une fiche Wikipédia d'une de ces bêtes à concours, dont on taira le nom, et qui ne se privait pas d'indiquer qu'il était « devant Laurent Fabius », à la sortie de l'ENA.

Dissipons tout malentendu : jamais dans notre propos, il n'est question de dénoncer, sur un tempo populacier, la nécessité des « élites » pour diriger, donner un cap. Mais encore faut-il s'entendre sur ce que recouvre la notion d'élite. Qui compose donc en France notre « aristocratie des talents » ? Attaché par formation aux méthodes comparatives, il ne nous a pas échappé que personne, en Occident, ne sélectionne ses dirigeants sur le mode français, i.e. exclusivement sur la base d'un concours scolaire. Ni non plus, pour affiner l'affûtage, ne classe à vie cette élite scolaire en rang d'oignons : qui ignore encore qu'Emmanuel Macron est sorti 3e de l'ENA ? Comparez avec l'Allemagne : Angela Merkel était-elle la meilleure d'entre tous ? Se l'est-elle seulement imaginé le jour où, au terme de plusieurs années de recherches empiriques, elle a soutenu devant un jury une thèse au sujet aride : « Physique statistique et chimique des processus de recherche sur isotopes et rayonnements » ? Ni Franco Modigliani, ni Robert Solow, ses directeurs de thèse et prix Nobel, n'ont jamais dit non plus à Mario Draghi, lors de sa soutenance de son doctorat d'économie au MIT en 1976, qu'il était le « meilleur d'entre tous », ni ne lui ont fait croire. Après un premier échec, Einstein a été admis à l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich et, à lui non plus, ses professeurs ne lui ont jamais dit « qu'il était le meilleur d'entre tous », ce qu'il a éventuellement été, des années plus tard. Hors de France, ces rangs d'arrivée qui couronnent le parcours de formation initiale n'ont aucun sens. Ils ne riment à rien et sont inintelligibles ailleurs que dans les disciplines sportives où, d'une part les rangs occupés sont soumis à résultats (Roger Federer a été n°1 mondial du tennis pour battre tous ses adversaires), mais encore sujets à changements : Roger Federer n'est plus le meilleur joueur de tennis du monde.

La méritocratie française : une usine à rentiers, ingrats et peu compétents

Le système méritocratique scolaire français est probablement le plus pervers car, par le biais du concours, il est celui qui prétend de la manière la plus objective récompenser la qualité individuelle. Voyez la fermeture de l'ENA, l'école la plus médiatisée en France et dont, *ad nauseam*, les médias français ont couvert l'annonce de la fermeture en avril 2021. Selon certains, il s'agirait là rien moins que du saccage de la future élite française, perpétré par des envieux, des recalés, des frustrés. Passons. Signalons, car ça n'a guère été évoqué, que cette école n'a aucun prestige scientifique, que, selon ceux qui y ont circulé, l'on n'y enseigne pas grand chose sinon rien, et comment pourrait-il en être autrement quand on sait qu'elle n'a aucun professeur permanent, mais des intervenants voltigeurs, anciens diplômés pour la plupart !

Sur l'argument invoqué justifiant sa suppression, à savoir son manque de diversité sociale, est-on certain que si la France était bien gérée, comme le sont les démocraties scandinaves ou les pays du bloc germanique (auquel la Suisse appartient), les Français se soucieraient d'une telle malfaçon ? Assurément pas. C'est parce que le pays est dirigé depuis près d'un quart de siècle par la (très) fine équipe des « meilleurs d'entre tous » (VGE, Rocard, Balladur, Chirac, Juppé, Jospin, Fabius, Hollande, Macron, Castex, E. Philippe), et que le navire France ne cesse de prendre l'eau, que les Français réclament d'être dirigés autrement, par une élite qui admettrait ses erreurs, n'afficherait pas une désinvolture indécente face à ses échecs. Une élite à laquelle les citoyens pourraient, comme en Allemagne et en Suisse, apporter un soutien critique par le biais de droits référendaires.

La situation économique et sociale de la France, avec ses bonnets rouges, ses gilets jaunes, ses grèves chroniques dans les services publics (123 jours de grèves en 2016 pour 1000 personnes, vs 2 en Suisse), ou encore sa débâcle scolaire (résultats PISA calamiteux, 1,6 million de NEET, nonobstant une Éducation nationale arrimée à un budget de 52,7 milliards d'euros en 2020), démontrent non, comme on nous le ressasse, que les Français sont indirigeables, mais que la France est mal dirigée. Car l'élite de l'élite, celle qui tient toutes les manettes, ne dispose-t-elle pas de tous les moyens pour bien faire son travail ! La Constitution de la Ve République ne lui confère-t-elle pas des pouvoirs sans équivalents dans les États de l'Occident démocratique ? Ainsi, quand bien même les « meilleurs d'entre tous » détiennent tous les pouvoirs, ça ne fonctionne pas. A tous les voyants allumés, et qui alertent sur l'extension continue de la crise, s'en ajoutent de nouveaux, non pas économiques, mais moraux : la manière dont se comportent les « meilleurs », leur avidité au gain, qu'illustrent pantouflages et rétropantouflages, rend nécessaire l'intervention des citoyens dans la machine politique. Une intervention pacifique, à l'initiative de ceux extérieurs à « l'élite », mais qui ne sont pas dénués de bon sens.

Oser enfin le réformisme, valoriser enfin le pragmatisme

Même si elle apparaît manifestement inadaptée, la Ve République est cependant là pour rester quelques années encore. Personne n'imagine ceux qui sont aux manettes de l'État se saborder en une nouvelle Nuit du 4 août. Ne doivent-ils pas en effet à la machinerie défaillante leurs postes et leurs privilèges : salaire, impunité professionnelle, rente de situation, etc. ? Ce que l'on peut espérer, et la Constitution française le permet, c'est la mise en branle de mécanismes référendaires pour initier de nouveaux projets politiques, ou pour contrecarrer des politiques que des citoyens estiment contraires aux intérêts de leur commune, de leur région, du pays.

Ces droits référendaires n'ont rien en commun avec les gadgets qu'ont brandi les responsables politiques ces derniers temps, comme le tirage au sort, les consultations citoyennes, etc. Selon nous, ces colifichets devraient au contraire pousser à l'enragement des citoyens, et susciter de la désobéissance civile sur plus large échelle encore. Les droits référendaires auxquels nous nous référons sont largement en usage sur le reste de la planète. On peut citer les États-Unis (dans près de la moitié des cinquante États), l'Italie ou encore l'Allemagne. Pour notre part, nous privilégions le modèle référendaire suisse, à nos yeux le plus abouti, le plus sophistiqué et, par dessus tout, le plus efficace en ce qu'il est garant de la stabilité politique, sociale, économique, fiscale, etc.

Le référendum abrogatif, dit facultatif

Premier atout, rarement rappelé et pourtant éloquent : le modèle référendaire suisse est parfaitement rodé. Le référendum facultatif, dit encore abrogatif, premier de ces outils par lequel les citoyens peuvent s'opposer à une politique, date de 1874. Le peuple n'ayant jamais cessé de le faire tourner (soit près de 193 fois au simple niveau fédéral entre 1874 et 2020, des milliers de fois au niveau communal et cantonal), il est une mine d'enseignements. Avec lui, les citoyens sont en capacité de se dresser pacifiquement contre une loi (ou un règlement) votée dans une assemblée communale, dans un parlement cantonal ou au palais fédéral. A charge pour les citoyens mécontents de se grouper dans un comité référendaire (au minimum sept personnes), de formuler par écrit l'objet de leur désaccord puis de courir les rues, pétitions en mains. Le quorum de signatures pour faire aboutir un référendum varie en

fonction de la démographie concernée, (jusqu'à 15 % des électeurs inscrits dans les très petites communes, de 3 à 5 % des électeurs selon les cantons, ou 50 000 signatures pour le lancement d'un référendum de portée fédérale, soit 1 % du corps électoral). Autre obligation : la collecte doit être bouclée en moins de cent jours. Si la collecte réussit, les autorités ont obligation de soumettre le texte, pourtant validé par les élus, à l'approbation de tous les électeurs de la commune, du canton ou du pays. Quelques exemples parleront aux Français : début 2018, les élus du canton du Valais votaient en faveur de l'accueil des JO d'hiver en 2026. Dans la foulée, opposés à ce vote, redoutant une dérive des coûts et des nuisances en cascade, une petite dizaine de citoyens valaisans créaient un comité référendaire pour contester le vote de l'assemblée élue. La suite est banale : pétitions, signatures (recueillies dans le délai imparti) et obligation pour les autorités d'organiser un vote sur l'objet contesté. Au final, le projet validé par une large majorité d'élus du parlement valaisan, était rejeté par une majorité de citoyens (54 %, taux de participation 63 %), lors d'une votation tenue le 18 juin 2018. C'en était fini des JO d'hiver 2026 dans le Valais. Sans doute que les électeurs franciliens auraient apprécié de pouvoir se prononcer, eux aussi, sur la tenue à Paris des XXXIII^{e} Olympiades de l'ère moderne, décidée en haut lieu, entre l'Elysée et la Mairie de Paris. De même que les électeurs lyonnais aimeraient probablement avoir leur mot à dire sur le passage « aux menus uniques sans viande » dans les cantines scolaires, décision prise par la nouvelle majorité sortie des urnes, lors des municipales de juin 2020. Tel est le référendum facultatif, ce premier droit référendaire par lequel le peuple « se réserve toujours le dernier mot », selon la formule d'André Siegfried, l'un des rares Français à s'être intéressé à La Suisse, démocratie témoin, ouvrage dont la première édition date de 1947.

En 1891, avec l'initiative populaire, les citoyens suisses étayaient leur pouvoir souverain. Médiatiquement plus exposée, l'initiative populaire permet au peuple non plus de s'opposer à une loi, comme avec le référendum abrogatif mais, comme son nom l'indique, d'en être cette fois le concepteur et le promoteur. Le processus d'enclenchement est similaire au précédent, à ceci près que le temps de récolte des signatures est porté à 18 mois, qu'il faut en réunir 100 000 pour une initiative de portée fédérale (soit 2 % du corps électoral) puis, lors du vote final, emporter là une double majorité : celle des électeurs et celle d'au moins 14 des 26 cantons qui composent le pays. En l'espace de 130 ans, entre 1894 et 2020, pas moins de 218 initiatives populaires ont été déposées. Mais, et ça n'est pas sans intérêt, à peine 10 % des initiatives populaires mises en votation ont été approuvées. Soit un taux d'échec de 90 % qui, en contrepoint, souligne le bon travail des élus à tous les échelons où ils exercent leurs mandats, tant dans les parlements cantonaux qu'au Palais fédéral.

Ces deux droits référendaires, auxquels il faut rajouter le droit de pétition, sont entre les mains des citoyens. Toujours à l'initiative d'une poignée d'entre eux, les Suisses peuvent ainsi contester la loi votée, ou bien l'initier. Cette démocratie bottom-up est donc l'exact contraire du référendum français dont l'usage, top-down, s'inscrit dans une logique plébiscitaire. Dès lors, il est régulièrement détourné par un peuple convaincu que l'on se moque de lui, et qui rejette de façon pavlovienne ce qui lui est proposé, comme pour se venger d'être frustré de capacité politique, autre que celle qui consiste à bloquer les péages autoroutiers ou saccager le mobilier urbain. Avec ces droits référendaires, le peuple suisse est en capacité, lui, de bousculer des élus procrastinant par paresse ou lâcheté (initiative populaire), ou de corriger la production normative.

Les droits référendaires : un excellent rapport qualité/coût

Nous avons chiffré le coût de ces droits référendaires. Ils se répartissent essentiellement en postage des épaisses brochures explicatives expédiées au domicile des électeurs, leur impression, la tenue des scrutins (tous les trois mois) et leur dépouillement. Pour une votation cantonale et pour un canton comme celui de Genève (500 000 habitants), il faut compter 3 euros par électeur pour chaque scrutin. Chaque scrutin compte parfois jusqu'à une dizaine d'objets (communaux, cantonaux, fédéraux), sur chacun desquels l'électeur est appelé à trancher. Soit, compte-tenu d'un rythme annuel de quatre votations, une dépense totale à la charge des autorités de 12 euros/an par électeur.

Le rapport coût/efficacité de ces consultations atteste à quel point elles sont rentables. A l'inverse, il n'est que de se souvenir des coûteux désastres de mesures imposées par une technocratie hors sol, comme les portiques écotaxes, voulus par Ségolène Royal, opération remballée avant sa mise en service. On évoque à l'occasion un fiasco d'un milliard d'euros.

Autre caractère mal connu des droits référendaires est l'extrême lenteur de leur mise en branle. Là où, dans notre démocratie représentative, un exécutif en survoltage bâcle la rédaction d'un texte de loi puis, dans la foulée et pour calmer l'opinion publique, le fait voter en assemblée par des élus aux ordres, dans le système référendaire l'unité de valeur entre le lancement de l'opération et le vote des électeurs est plutôt le semestre (référendum facultatif), sinon les années (initiative populaire).

Lourde sur le papier, cette machinerie est de maniement délicat aussi longtemps que les électeurs ne sont pas rompus à son usage. Une des conditions de son bon fonctionnement est la clarté et l'intelligibilité des enjeux, la présentation sincère des positions contradictoires (toujours longuement rédigées par les parties concernées). Une autre condition de la réussite de l'opération est la régularité des scrutins (tous les trois mois en Suisse), scrutins qui, proposant chaque fois une vaste batterie de questions sur des domaines différents, interdisent le rejet automatique, que génère, on le voit en France, tout ce qui ressemble à un plébiscite : marier, le même jour, comme le 7 mars 2021, sur un même bulletin de vote, une initiative populaire sur « L'interdiction de se dissimuler le visage », un référendum facultatif contestant une « Loi fédérale sur les services d'identification électronique », un référendum obligatoire concernant un projet d'« Accord de partenariat économique avec l'Indonésie », et enfin, au niveau cantonal cette fois (Genève), un projet de loi sur « l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus », rend improbable une série de « non », que cracherait par exemple un électeur atrabilaire.

Au final, les droits référendaires apparaissent comme un formidable outil de gouvernement, les élus et les exécutifs (communaux, cantonaux, fédéraux) agissant sous le regard vigilant de mandants en capacité, à tout moment, non de les révoquer mais de s'opposer et casser des décisions prises lors de vote d'assemblées assoupies ou peu scrupuleuses. Il est utile de préciser que les résultats des votations populaires sont non pas consultatifs, mais exécutoires : ce qui est voté devient loi.

Ainsi, tous les trimestres, les électeurs suisses rédigent (modifient, amendent) leurs 26 constitutions cantonales et leur constitution fédérale. La Suisse ne connaît pas de Conseil constitutionnel : c'est le peuple souverain qui fait les lois, et qui est en capacité de corriger celles émanant des assemblées élues. Le caractère contraignant de la chose votée explique pour partie l'assiduité des électeurs à ces scrutins réguliers : depuis trente ans, la participation des électeurs suisses reste scotchée près de la barre des 50 %. Selon une étude faite sur le canton de Genève (500 000 habitants), 10 % des électeurs votent systématiquement, 10 % ne votent jamais, 80 % votant en fonction des questions posées, et donc de leur intérêt personnel pour la question abordée en votation.

De cette machinerie d'une grande simplicité, en tout cas plus simple que les gadgets farfelus destinés à amuser la galerie comme le sont le tirage au sort, « l'agora citoyenne » (Cédric Villani), ou « l'Assemblée du diagnostic élue au suffrage universel

(sic) » (François Cornut-Gentille), etc., la France pourrait tirer utilement profit. On sait les « élites » françaises redouter, comme elles ne cessent d'en brandir le menace, l'intervention directe des citoyens dans la machinerie politique. En cause ? La supposée immaturité des Français. Il nous paraît certain que plus longtemps le peuple sera tenu à l'écart, en état de sujétion politique, plus violents et infantiles seront ses comportements que ne peut qu'exacerber le spectacle pitoyable qu'offrent les présentes élites scolaires. Il paraît encore certain que l'intervention des électeurs, au niveau communal pour démarrer, sera un moyen de freiner les gaspillages d'argent public, l'endettement sans fin que notre élite scolaire ne semble plus même en volonté d'enrayer. Depuis un demi-siècle, pour acheter une paix sociale qu'elle ne paraît plus en mesure de garantir, cette élite dilapide « un pognon de dingue », en pure perte comme en témoigne l'inexorable déclin de la France, que confirment les études internationales, comme celles de l'OCDE. Il est peut-être temps de responsabiliser les Français, tenus un peu rapidement pour une masse d'assistés décérébrés. Si tel est le cas, pourquoi ne pas réclamer que le droit de vote leur soit supprimé ?

Et si, par le biais de la démocratie participative communale, les Français apparaissaient sous un autre jour ? Justement, celui que les premiers de la classe refusent de voir. Au point où l'on en est, pourquoi ne pas risquer les droits référendaires en s'inspirant d'un modèle qui fonctionne à notre frontière, et qu'il suffirait d'adapter à notre écosystème.

François Garçon

Derniers ouvrages parus :

France, démocratie défaillante, Il est temps de s'inspirer de la Suisse, L'Artilleur, 2021.

Le génie des Suisses, Tallandier, 2018.

« Faire face » Masque et liberté

par Martin Steffens et Pierre Dulau

Martin Seffens

La mesure du port obligatoire du masque constitue une mutilation de la présence humaine. D'abord, il nie la personne dans sa singularité. Aux traits uniques des tissus de sa chair, il substitue la monochromie de tissus synthétiques. Ensuite il nie que nous soyons des êtres par essence relationnels. Dans le vis-à-vis qui me lie à autrui, mon visage est en effet la seule partie de mon corps que l'autre voit et que je ne vois pas. Nous pouvons regarder ensemble mes mains, mes jambes, mais non pas mon visage. Mon visage, quand il est découvert, est aussitôt ouvert au regard d'autrui, offert à sa prévenance, exposé au risque de la relation. Nous « avons » un visage, mais c'est pour le perdre et que, à la faveur d'une rencontre, parfois dans un simple sourire, il nous soit restitué. Nous « sommes » notre visage puisqu'il nous singularise, mais cela n'est jamais plus vrai que dans un commun envisagement. De la plus douce des manières, le visage humain dit ainsi l'incapacité où nous sommes de nous suffire à nous-mêmes.

Au contraire, le masque obligatoire (ou, ce qui revient au même, le masque dont le port est suspendu à des conditions qui relèvent du chantage[24]) dépersonnalise et atomise. Masqués, notre vie s'arrête désormais où commence celle de l'autre. L'organe de la parole n'est plus que l'orifice d'où peuvent sortir des microbes. Jusqu'en plein air, nous sommes interdits d'entrer en relation, scrutant chez l'autre le faux pas qui le rapprocherait de nous. Nous assistons à la destruction du principe sur lequel se fonde notre civilisation et que, dans *Faire face* [25], nous avons nommé : le Pacte de Visibilité Réciproque. Il y a peu, l'homme allait encore à la rencontre du monde, visage découvert, parce qu'il croyait (cette foi, ou ce pari, est au fondement de notre conception de la civilité) que chaque être est unique sans pourtant être enclos en lui-même, qu'il est libre sans être délié des autres, que les relations humaines spontanées qu'il tisse priment celles auxquelles le contraignent les institutions d'un État.

Le masque sanitaire matérialise notre renoncement collectif à la liberté. Il n'est pas affaire de prudence car, assorti à toute une batterie de précautions et de protocoles, il va jusqu'à nous soulager de l'exercice de cette vertu. Günther Anders parlait à ce titre de « décharge » (*Entlastung*), du « fait que l'on nous exonère, par la forme d'activité technique, de la plupart des choses et des plus importantes d'entre elles[26]». Visage masqué, pass sanitaire en poche, nous demandons à l'État de nous rendre les uns aux autres invisibles et intouchables. Nous comprenons maintenant que nos déconfinements successifs, jusqu'à celui qui promet la réouverture des restaurants, n'étaient que l'extension progressive du confinement à toutes les dimensions de notre vie.

Esclave, en grec, se dit « *aprosopon* », littéralement le « sans-visage ». Serons-nous ainsi collectivement effacés ? Soulagés de notre humanité-même ? La question est aujourd'hui de savoir s'il nous reste assez de vie pour aimer la liberté, et de liberté pour préférer, à la peur continuelle d'être contaminé, une vie vraiment humaine

La Voix de l'entrepreneur et de l'entreprise

Impôts et taxes, un frein à l'Entreprise !

par Claude Goudron

Pourrait-on demander à un sportif de haut niveau de ramener une médaille aux Jeux Olympiques en courant avec un « sac à dos » de 50 kg, la réponse est évidemment NON !

C'est pourtant ce que demandent nos gouvernants successifs aux entreprises françaises qui n'en peuvent plus de voir leurs efforts se fracasser sur le mur des prélèvements obligatoires.

[24] *« Vaxxed or masked »,* proclamait récemment Joe Biden. L'académie nationale de médecine préconise sans ciller, dans un communiqué du 25 mai 2021, de mettre en place, au plus tôt, un passe sanitaire, afin de contraindre les Français à se faire vacciner et à vacciner leurs enfants.

[25] P. Dulau, M. Steffens, *Faire face. Le visage et la crise sanitaire*, éditions Première Partie, coll. Point de Bascule, 2021.

[26] G. Anders, *Le Temps de la fin*, Paris, l'Herne, 2007. p. 46 sq.

Prélevements obligatoires

Noyer le poisson en médiatisant « toutes les baisses d'impôts accordées aux entreprises », c'est pour moi une communication malhonnête. En effet, elles partent d'un tel niveau et sont souvent accompagnées de hausses ou de création d'autres prélèvements, pour exemple flagrant la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010 remplacée par la CET et la CVAE !

Le seul et unique indice incontestable, c'est le niveau de prélèvements obligatoires !

Et pour celui-ci notre pays détient le record absolu, avec 47,4 % du PIB en 2019 selon EUROSAT, c'est le record de la zone Euro, suivi de la Belgique à 46 mais c'est par rapport à l'Allemagne que l'écart est le plus flagrant avec seulement 42 %.

Cet écart est encore plus important si l'on compare la répartition des cotisations salariales et patronales : respectivement 4,4 % et 10,2 % pour notre pays contre 9,5 % et 6,6 % pour nos voisins.

Notre sac à dos est donc lesté de 135 Mds€

Une fiscalité délirante !

L'IFRAP a recensé 360 taxes et impôts en France (230 pour les entreprises), dont certains qui coûtent plus cher à faire rentrer que ce qu'ils rapportent.

La collecte de ces impôts coûte en France 5,2 Mds€ (La tribune.fr). En 2015, Bercy employait 140 000 personnes là ou l'Allemagne en comptait 54 000 (données IREF) pour une population 20 % supérieure. Même si l'effectif en France est passé à 104 000 nous sommes encore largement en sureffectif !

La survie de nos entreprises impose une remise à plat totale de la fiscalité en France : Est-ce normal que l'État ponctionne l'entreprise pour le financement des allocations familiales ?

Des cadeaux aux entreprises.

Toujours ce débat stérile en France des « cadeaux faits aux Patrons », suivi bien entendu chaque fois par des demandes de compensations qui, malheureusement, se terminent souvent par une pression supplémentaire pour nos entreprises qui n'en peuvent plus.

Conscient de ces handicaps pour l'entreprise, notre ministre des Finances nous annonce des « mesures fortes » comme la baisse annuelle de 10 Mds€ des « impôts les plus idiots dits de production ». En effet ils sont cinq fois plus importants qu'en Allemagne (75 Mds€ contre 14). Mais voilà, nous passons de 5 fois plus à…4,5 fois plus, ce n'est pas comme ça qu'on fera revenir les industriels en France.

Un ciblage contre-productif.

Notre gouvernement pousse les entreprises à privilégier la fabrication de produits « haut de gamme ». Pour cela, il faudrait naturellement privilégier l'embauche de cadres et personnels très qualifiés, sous réserve que l'on en trouve. Il faut savoir qu'un cadre, charges comprises, coûte 30 % de plus qu'en Allemagne.

On s'est bien rapprochés de nos concurrents en ce qui concerne les charges sociales pour les bas salaires mais c'est au détriment des hauts salaires où ces charges sont deux fois plus élevées qu'en Allemagne pour un salaire de 4000 €, et même trois fois plus pour celui de 8000 € !

Un frein à l'investissement.

Le résultat de cette surimposition est que nos entreprises, et c'est unanimement reconnu, ne disposent pas de fonds propres suffisants, donc ne peuvent pas investir dans les technologies d'avenir indispensables pour améliorer leur compétitivité, sauf à s'hyper-endetter, ce qui les fragilise.

Il ne leur reste alors que trois solutions : pour celles qui le peuvent, se développer à l'étranger, pour d'autres se faire racheter et pour une majorité déposer le bilan.

Conclusions.

Vous l'aurez donc bien compris, il faut que nos entreprises se déchargent de ces « sacs à dos » et que l'on fasse de suite les réformes nécessaires pour nous rendre compétitifs, passer d'une charge de 50 kg à 40 ne suffit pas, même à 20 kg nous ne ramènerons pas de médaille, c'est de suite à 0 kg sinon toute réforme est vouée à l'échec !

C'est une réforme qui aurait dû être faite il y a 20 ans, ça nous aurait évité une perte de 50 % de notre industrie et, réfléchissez bien, diviser par deux les charges pour doubler le nombre d'entreprise, ce sont des rentrées fiscales identiques pour l'État…Mais beaucoup de chômage en moins !

Allez-vous comprendre, Messieurs Macron et Le Maire ?

C. GOUDRON

Article paru dans *Contrepoints https://www.contrepoints.org/*, et sur notre site *www.bastiat.net*

Lire aussi *Bastiat 2022 : idées libres de droits https://www.bastiat.net/bastiat-2022-idees-libres-de-droits/*

Vie du Cercle : Agenda

Mardi 28 septembre 2021 15h :

Conférence présentielle " La résilience des systèmes de santé" par Patrick de Casanove,
UTL de Saint-jean de Luz St Jean de Luz - Villa Ducontenia, 12, Avenue Ithurralde, à 15h.

Inscriptions sur www.utl-luz.fr ou par téléphone au : 05 59 26 41 95.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30 € pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion bienfaiteur. Il faut ajouter 15€ à ces montants pour une adhésion couple. Chèque à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.